

 <p>Mairie de Feytiat</p>	<p><b>Arrêté Municipal autorisant Monsieur Bruno SICARD à exploiter un taxi N° 01 sur la commune de Feytiat</b></p>	<p><b>N° : 064-13</b> Notifié le : .....</p>
--	---	--

Le Maire de la Commune de FEYTIAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des transports publics,

Vu la Loi n°95-66 du 20 janvier 1995, modifiée, relative à l'accès à l'activité de conducteur et à la profession d'exploitant de taxi,

Vu le Décret n°95-935 du 17 août 1995 portant application de la loi susvisée,

Vu le certificat de vente déposé en Mairie de FEYTIAT le 15/07/2013, établi par Monsieur Jean-Paul NOILHETAS en faveur de Monsieur SICARD, Bruno en date du 15/07/2013,

## **ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Monsieur Bruno SICARD, né le 16 octobre 1964 à TALENCE (33), demeurant 10, rue des Betouilles – 87400 EYBOULEUF, est autorisé à stationner son véhicule sur la Place du 11 novembre 1918 à FEYTIAT.

**ARTICLE 2 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Région Limousin, Préfet de la Haute-Vienne (Madame Lucette CELERIER),
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- Madame le Commandant du Groupement de Gendarmerie Départemental de la Haute-Vienne,
- Monsieur Bruno SICARD,
- Monsieur Jean-Paul NOILHETAS.

Fait à FEYTIAT, le 15 juillet 2013

**Le Maire,**

**Gaston CHASSAIN**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de LIMOGES dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification.